



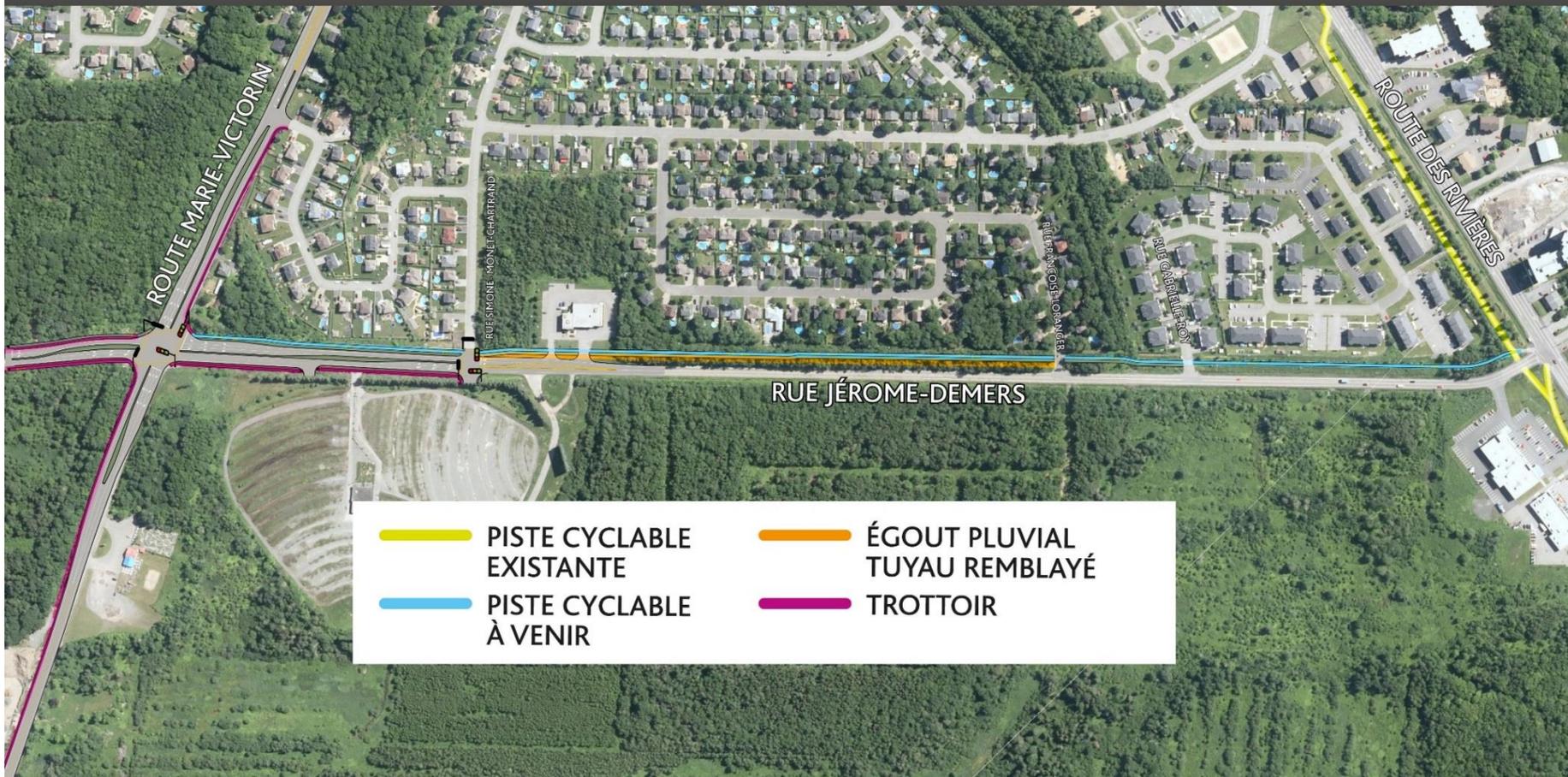
Ville de
Lévis

Séance d'information

Orientations de la Ville - Rue Jérôme-Demers

30 avril 2018

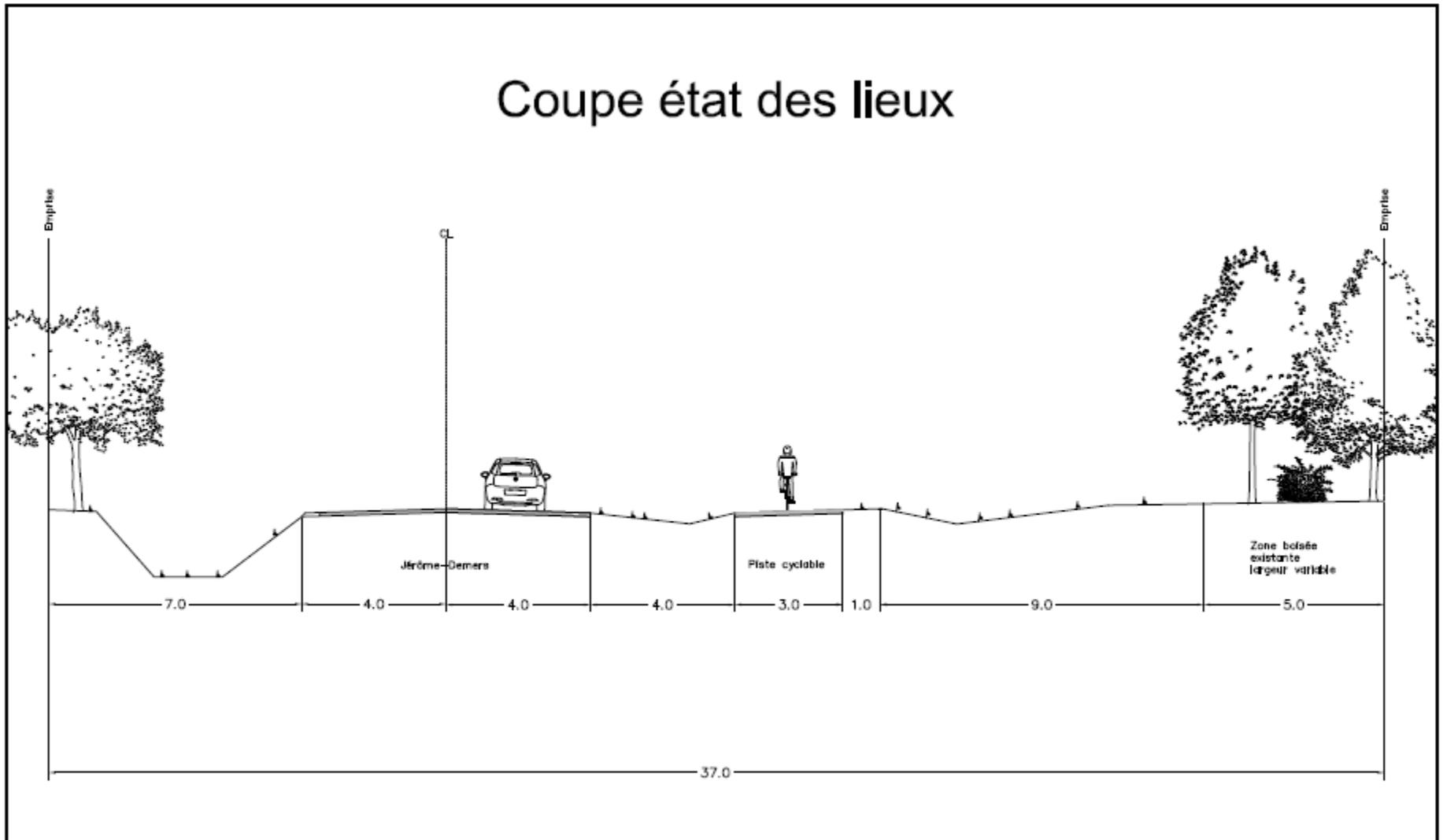
AMÉNAGEMENT DE LA RUE JÉROME-DEMERS ET DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE MARIE-VICTORIN



- Enlèvement minimal d'une bande boisée dans l'emprise de la rue et sur les terrains de la Ville
- Mise en place d'un fossé du côté est pour le drainage – développement résidentiel à proximité
- Mise en place d'une piste cyclable

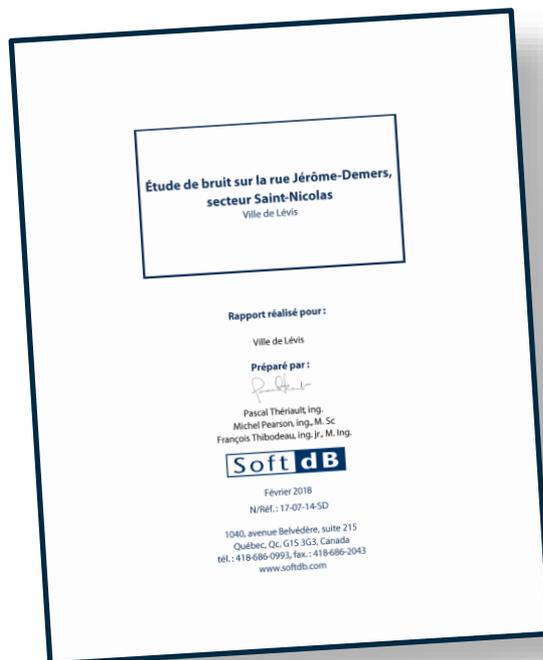


Coupe état des lieux



PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS	ACTIONS DE LA VILLE	RÉALISÉ
Visuel Sécurité	Rencontre d'information pour expliquer la raison des travaux de déboisement	Novembre 2016
Sécurité Bruit	Baisse de la vitesse sur la rue Jérôme-Demers de 70 à 50 km/h	Début 2017
Visuel Sécurité Bruit	Analyse des options possibles d'aménagement	Mai 2017
Visuel Sécurité	Canalisation du fossé et construction/déplacement de la piste cyclable COÛT: 259 000 \$	Automne 2017
Bruit	Étude du climat sonore par Soft dB COÛT: 12 000 \$	Juillet 2017 à Février 2018
Visuel Sécurité Bruit	Rencontre d'information sur les orientations de la Ville	Avril 2018

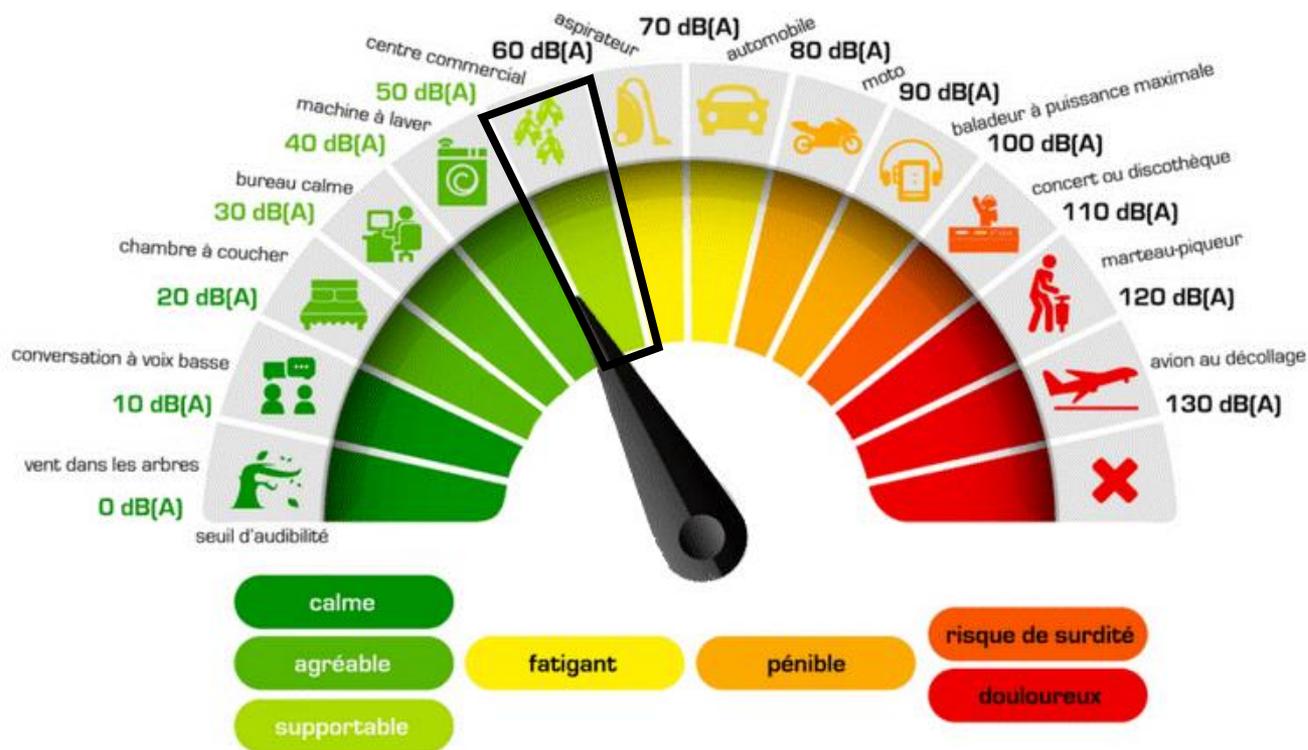
- Déterminer le climat sonore existant dans le secteur
 - 2 périodes de mesure (août et septembre 2017)
- Déterminer l'effet de l'augmentation de la circulation en 2026
- Déterminer l'effet du déboisement réalisé





- Enlèvement des mesures liées à la construction
- Calibration du modèle
- Projections 2026
 - débit de circulation
 - vitesse des véhicules

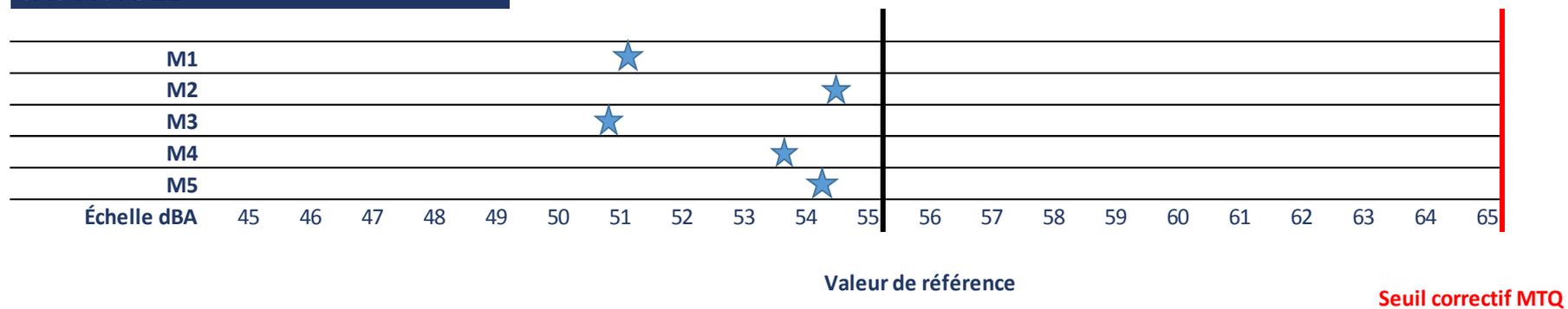
Point de calcul	Adresse approximative	Description
M1	188 rue Henriette-Dessaules	Cour arrière donnant sur la rue Jérôme-Demers
M2	518 rue Simone-Monet-Chartrand	Façade de côté donnant sur la rue Jérôme-Demers
M3	300 rue Monique Corriveau	Cour arrière donnant sur la rue Jérôme-Demers
M4	352 rue Françoise-Loranger	Façade de côté donnant sur la rue Jérôme-Demers
M5	484 rue Gabrielle Roy	Façade de côté donnant sur la rue Jérôme-Demers



Perception moyenne de l'être humain:

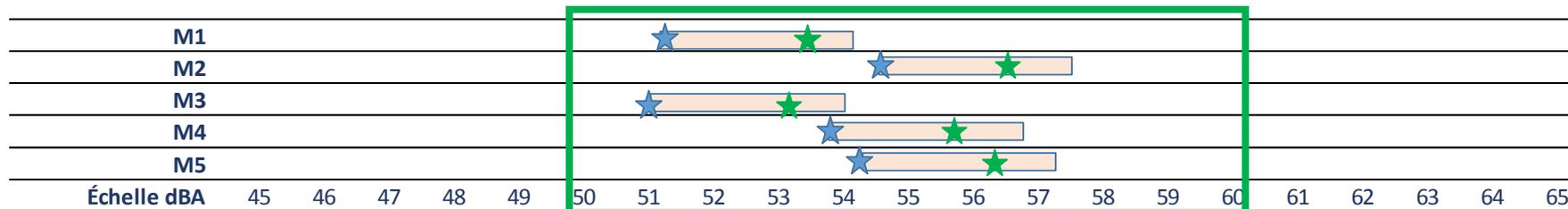
- 1 dB** Difficilement perceptible (écoute comparative A vs B)
- 3 dB** Faiblement perceptible
- 5 dB** Clairement perceptible
- 10 dB** Perçu comme étant deux fois plus fort

CAS ACTUEL



★ 2016/2017 (Données circulation de 2016 et mesures de bruit de 2017)

CAS PROJÉTÉ



★ 2016/2017 (Données circulation de 2016 et mesures de bruit de 2017)

★ 2026

▬ Faiblement perceptible 3 dB

Entre 2016/2017 et 2026: Différence de 2 dBA

Les mesures démontrent que l'effet du déboisement sur le niveau sonore est négligeable

Simulation avec un déboisement de 5 m:

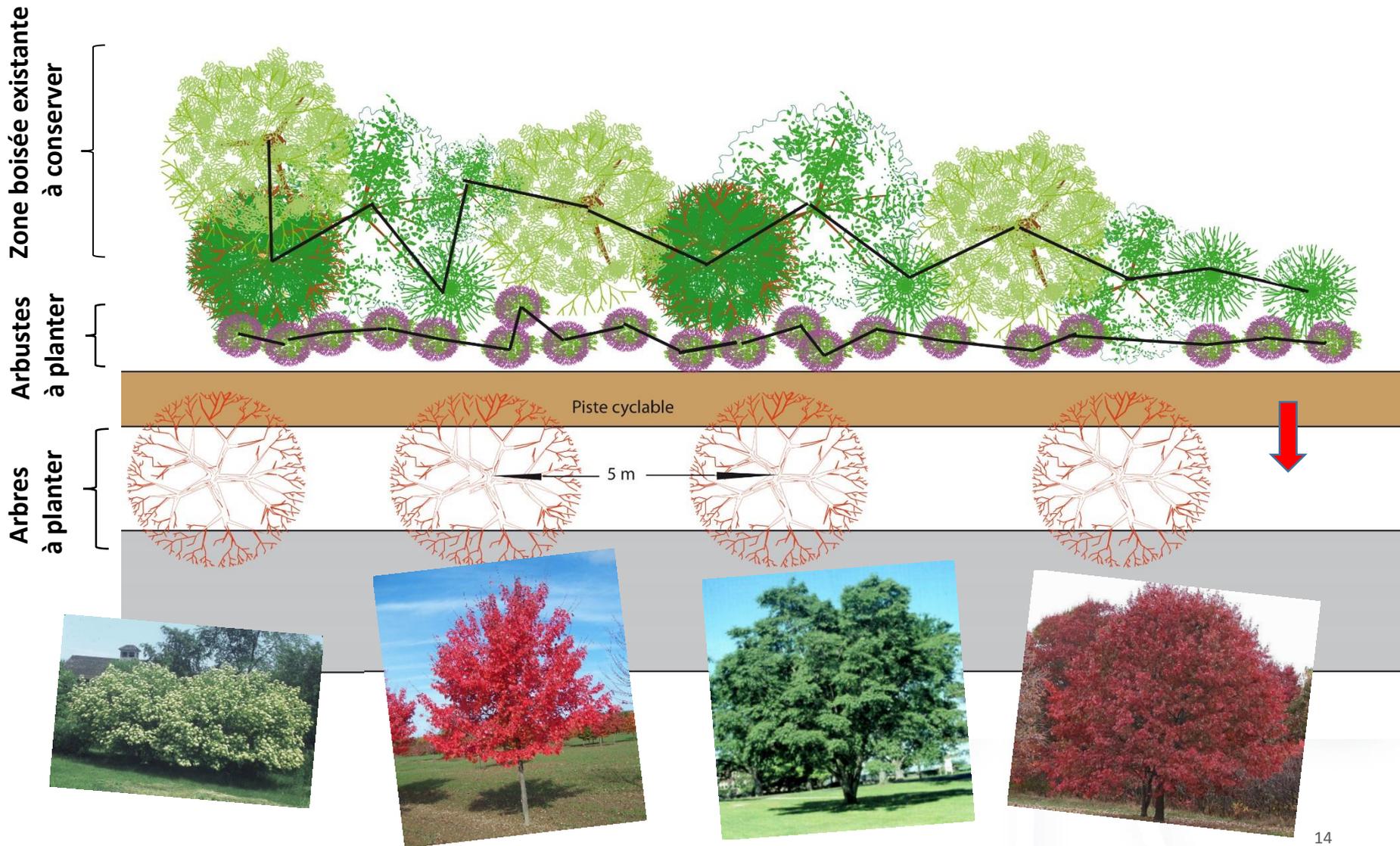
- La différence avec et sans boisé équivaut à 1 dBA soit la marge d'erreur de la mesure avec un sonomètre, difficilement perceptible par l'oreille humaine

PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS	ACTIONS RÉALISÉES Novembre 2016 à avril 2018	COÛTS
Visuel Sécurité Bruit	Ensemble des actions présentées précédemment	271 000 \$

PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS	ACTIONS À VENIR	COÛTS
Visuel Sécurité	Reboisement de la bande de terrain entre la piste cyclable et la ligne de propriété des citoyens	40 000 \$

COÛTS TOTAUX: 311 000 \$





Attendu que:

- l'impact sonore est négligeable même avec l'augmentation de la circulation en 2026
- le climat sonore du secteur ne justifie pas la mise en place de mesures d'atténuation
- la Ville de Lévis doit traiter avec équité les citoyens du territoire
- la Ville de Lévis doit éviter de créer des précédents compte tenu du nombre de routes urbaines présentes sur le territoire

Il est recommandé de prévoir les mesures additionnelles suivantes:

- Un reboisement de la bande de terrain entre la piste cyclable et la ligne de propriété des citoyens pour la remettre dans un état similaire à ce qu'elle était avant les travaux.



Ville de
Lévis

PÉRIODE DE QUESTIONS